

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050145

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6218 Société : 159034

Actif Pensionné(e) Autre : BENIAHICA HAKIM

Nom & Prénom : BENIAHICA HAKIM

Date de naissance : 20/01/61

Adresse : 25 RES ENNAJD Apt 265 AV STENDHAL CASA

Tél. : 0661181663 Total des frais engagés : 570,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/06/2023

Nom et prénom du malade : BEN HAYOUN NAOUAL Age : 62

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ASCLer Parle

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

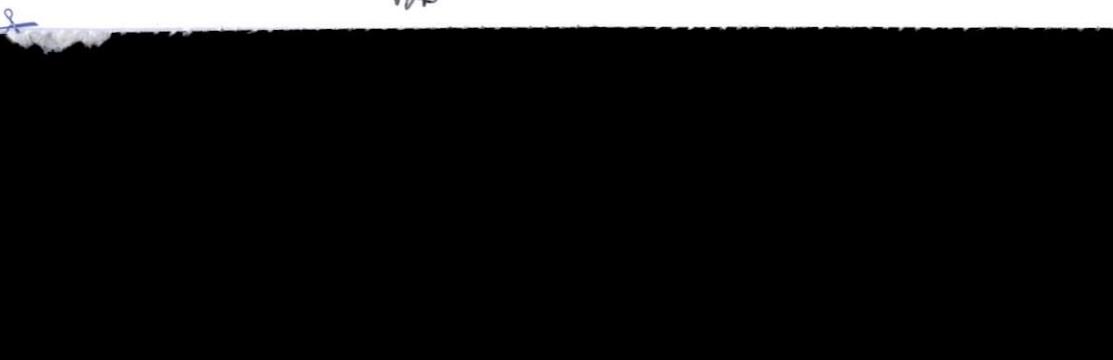
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 23/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/04/23	Consultation	4 (hs)		Dr A.BENKIRANE Ophtalmologue 1 Rue des Papillons Oasis 022 25 71 71 (S.G.) IPE : 09 102 34 32

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie C.I.L BENBRAHIM Touria P 1008 Boulevard Ibn Sina Tel: 05 22 36 18 68 - Casablanca Dr. Slimane Smaïne Tel: 05 22 36 18 68 - Casablanca	23/04/23	450,00
	23/04/23	125,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPHTALMO CLINIQUE
DE CASABLANCA



مختبر العيون
للهار البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le : 20/11/2022

Dr A. BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
143, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 51 (G) - Fax : 0522 25 11 15
N.P.E : 091023456

4540 / M Nader Benhoyoune

24,60

20,80

2) Fassi den

125,00

3) Dr. Slimane Slimane
PHARMACIE ACHRAF
Dr. Slimane Slimane
Rés. Annajd - Bd Anwal - Cité Plateau - C 103A
Tél. : 05 22 98 97 63 - Fax : 05 22 99 64 17

DR A. BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
143, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 51 (G) - Fax : 0522 25 11 15

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 143, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

KIDEX
5ml
4 PHARMA
218/16 DMP/21/NRQ
0118 PPV : 24,60 DHS
LOT/باره: H8225
FAB/مصنع: 02-2022
EXP/انتهاء: 01-2024

Pharm
ENBRA
100, Bou
Tel : 05 22

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA,
96 zone industrielle Tassila Inezgane,
Agadir - Maroc. PPV : 20.80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

0 2 8 0 7 2 1
2 0 3 4 0 7
1 2 5 , 0 0
LOT
PPC
DHS
Barcode



Casablanca le : 23.04.2023

BON DE REGLEMENT

Reçu de : Mme BEN HAYUN NAOUAL

La somme de : QUATRE CENTS DHS
400 DHS

Pour : (V2) consultation en urgence

Cachet et signature

OPHTALMO CLINIQUE
DE M. BENKIRANE
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522.25.71.71 (4, 3) . Fax : 0522.25.11.15
Tél. : 0522.25.71.71 (4, 3) . Fax : 0522.25.11.15
INPE : 0522.25.71.71 (4, 3) . Fax : 0522.25.11.15

Urgence 24/24